

Initiatives transnationales

jeunes

Initiatives Jeunes Transnationales

Action 2: Coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques

Soutien aux projets menés directement par les jeunes

Guide du programme (FR) Programme Guide (EN)

Pour quels projets ?

Les partenariats stratégiques dans le domaine de la jeunesse peuvent également soutenir le développement d'Initiatives jeunes transnationales favorisant l'engagement social et l'esprit d'entreprendre des jeunes et réalisée conjointement par deux ou plusieurs groupes de jeunes de pays différents du programme.

Quelques exemples possibles d'initiatives jeunes transnationales:

- mise en place de réseaux d'entreprises sociales et d'associations
- développement de formations sur l'éducation à l'entrepreneuriat social et à l'utilisation des nouvelles technologies
- actions d'information, d'éducation aux médias ou de sensibilisation à l'engagement citoyens des jeunes : débats, conférences, événements, consultations,

- initiatives autour de thèmes européens...
- actions au profit des communautés locales (par exemple de soutien aux groupes vulnérables comme les personnes âgées, les minorités, les migrants, les personnes handicapées...)
- initiatives artistiques et culturelles : pièces de théâtre, expositions, spectacles de musique, forums de discussion...

C'est quoi une Initiative Jeunes Transnationale ?

Lors de la mise en œuvre d'une Initiative jeunes transnationale, les jeunes doivent avoir la possibilité de:

- tester leurs idées et être directement et activement impliqués dans la planification et la réalisation de leur projet
- relever les défis ou les problèmes rencontrés dans leurs communautés spécifiques
- discuter et réfléchir le sujet choisi dans un contexte européen
- contribuer à la construction de l'Europe
- devenir inventifs et créatifs dans leur vie quotidienne
- s'exprimer sur leurs besoins et leurs intérêts locaux mais aussi sur les difficultés rencontrées là où ils vivent
- Une initiative jeunes peut également conduire à l'auto-emploi ou la mise en place d'associations, d'ONG ou d'autres organismes actifs dans le domaine de l'économie sociale, les activités sans but lucratif et de jeunesse
- La participation à une initiative jeunesse est une expérience importante de l'apprentissage non formel.

Dimension transnationale

- Une initiative jeunesse transnationale est une mise en

réseau des activités locales menées conjointement par deux ou plusieurs groupes de différents pays.

- La coopération avec les partenaires internationaux doit être basée sur des besoins ou centres d'intérêts semblables afin d'échanger expériences et pratiques.

Pour qui ?

Une initiative jeunes transnationale est un projet initié, mis en place et réalisé par les jeunes eux-mêmes.

Combien de temps ?

De 6 à 12 mois

Avec quels pays ?

Les **pays du programme**: 28 UE + Turquie, Norvège, Liechtenstein, Islande, ancienne République yougoslave de Macédoine

Quel soutien ?

- Consultez les règles de financement des Initiatives Jeunes Transnationales dans le [Guide 2019 du programme en français](#)
- [Utilisez le calculateur en ligne](#) de la Commission pour vérifier le forfait kilométrique qui vous sera accordé.
- **Accompagnement** : Les Initiatives Jeunes offrent la possibilité de faire appel à un coach pour accompagner la mise en œuvre et le suivi du projet. Ces personnes ont l'expérience de la construction de projets et suivi une formation organisée par le BIJ sur le coaching.

Des questions ?

N'hésitez pas à contactez l'[équipe Erasmus+/Jeunesse en Action du BIJ](#).

Comment déposer son dossier ?

- Tous les partenaires impliqués s'enregistrent sur le [portail en ligne](#)
- Vous obtenez un code PIC (besoin d'aide ? téléchargez le [mode d'emploi par ici !](#))
- Vous soumettez votre [formulaire en ligne](#) en suivant pas à pas la procédure décrite dans [ce document](#).
- Téléchargez le guide de l'utilisateur pour l'action 1: [en cliquant sur ce lien](#)

Quand déposer son dossier ?

- le **5 février** à 12 heures (midi, heure de Bruxelles) pour les projets débutant entre le 1er mai et le 30 septembre de la même année;
- le **30 avril** à 12 heures (midi, heure de Bruxelles) pour les projets débutant entre le 1er août et le 31 décembre de la même année;
- le **1er octobre** à 12 heures (midi, heure de Bruxelles) pour les projets débutant entre le 1er janvier et le 31 mai de l'année suivante.

Quels sont les critères de sélection ?

Vous pouvez trouver les critères de qualité listés dans le [Guide 2019 du Programme en français](#) [unicode_list icon="fa fa-file-text-o" icon_color="color-ea232d" css_animation="zoom-in"]

Documents liés au dépôt

- [Guide 2018 du Programme en français](#)
- [Guide 2018 Programme en anglais](#)
- [KA2_Timetable_of_Activities_Template \(2\)](#)
- [Formulaire mandat](#)
- [Mode d'emploi code PIC](#)
- [Calculateur de distances en ligne](#)

[/uncode_list][uncode_list icon="fa fa-file-text-o" icon_color="color-ea232d" css_animation="zoom-in"]

Gestion du projet et rapport final

- [Mode d'emploi du Mobility Tool+](#)
- [Mobility Tool+ Guide for Beneficiaries](#)
- [Déclaration spécifique de confidentialité](#)
- [Liste des participants](#)
- [Conformité des copies](#)
- [KA2_Timetable_of_Activities_Template](#)

[/uncode_list][uncode_list icon="fa fa-file-text-o" icon_color="color-ea232d" css_animation="zoom-in"]

Documents liés à la convention

2016

2017

2018

[/uncode_list]

EN CONSTRUCTION...